

BUREAU : Rue Nain, 1.
Roubaix, Tourcoing :
Trois mois : 12 f.
Six mois : 23
Un an : 44
L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

Le Nord de la France :
Trois mois : 12 f.
Six mois : 23
Un an : 44
ANNONCES : 15 centimes la ligne
RECLAMES : 25 centimes
On traite à forfait

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée. A PARIS, chez MM. Havas, Lafitte-Ballier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economiste ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 9 JANVIER 1870

Tout le monde a pu lire les paroles franches et nettes prononcées au Sénat par M. le comte Daru, lorsqu'il a déclaré, au nom du nouveau cabinet, que le gouvernement ne demandait pas mieux que de répondre aux interpellations relatives au Concile, aux traités de commerce et à la politique à venir de la France.

Ces quelques paroles sont tout un programme, et il n'y aurait même pas nécessité de développer les intentions ministérielles au sujet de nos réformes intérieures, pour peu que les partis partageassent la bonne foi des nouveaux ministres.

A cet égard, et c'est avec un véritable plaisir que nous le faisons, il nous faut constater qu'en dépit des clameurs et des calomnies de certains irréconciliables, deux organes d'opinions fort opposées, font preuve aujourd'hui d'une loyauté qui mérite d'être mise en lumière.

M. Ernest Picard, dans l'Electeur Libre, tout en faisant des réserves sur le caractère libéral de la majorité du Corps législatif, reconnaît toutefois avec une sincérité qui l'honore, que les hommes appelés au pouvoir sont réellement indépendants. C'est, en définitive, dans un petit groupe d'indépendants que l'Empire de 1869 est contraint de prendre ses premiers auxiliaires.

Puis il ajoute :

L'opposition, suivant nous, ne doit jamais perdre de vue la conservation du principe parlementaire ; elle est tenue de protéger, même dans la personne de ses adversaires politiques, les droits de la Chambre, qui sont l'expression plus ou moins parfaite de ceux du pays. Elle pourra donc contribuer à maintenir une combinaison ministérielle qui n'a pas été précisément organisée pour grossir ses rangs. En retour, si la démocratie voit enfin apporter par le gouvernement des lois honnêtement préparées, sans insidieuses arrière-pensées, elle pourra tranquillement assister à ce changement

de scène. Durant cette première étape, ses intérêts diffèrent peu de ceux dont le centre gauche avait pris la défense.

Le Rappel et le Réveil seront sans aucun doute, révoltés de la longanimité courtoise de M. Ernest Picard, l'esprit de justice et de vérité ayant rompu tout commerce avec ces feuilles ; mais il n'est pas moins évident que les honorables sentiments de transaction qui animent le député de la Seine sont partagés par les gens honnêtes de la gauche. Les intentions libérales du cabinet Ollivier sont désormais reconnues, même dans les rangs des républicains non-socialistes révolutionnaires ; c'est une circonstance grave qui amènera ses fruits. Une fois entrée dans les voies de la conciliation et des transactions, l'opinion en vient promptement à conclure.

La Gazette de France, sommée par le Rappel de courir sus au nouveau ministère, à cause de poursuites judiciaires qui étaient le fait de l'administration antérieure, refuse en fort bons termes de s'associer à une telle iniquité. Est-ce que le Rappel, s'écrie M. Escande, aurait voulu que nous répondions, comme le fait, nous ne savons plus quel journal : « Vous pouvez ordonner la cessation des poursuites ? » Si c'est là ce que ce journal attendait de nous, il comptait sur un conseil que nous ne donnons en aucun cas, parce qu'en le donnant nous nous ferions les complices d'un procédé illégal et arbitraire.

On ose enfin résister aux injustices et à l'intolérance passionnée de Messieurs les journalistes radicaux ; c'est bon signe. La liberté, à mesure que s'étend son influence, remplace chacun à son rang ; et la majorité modérée, qui constitue, en dernière analyse, la généralité même du pays, va rendre les irréconciliables et les révolutionnaires à leur impuissance et à leur solitude.

J. REBOUX.

Correspondances

Nous résumons ainsi nos correspondances de ce matin :

Paris, samedi 8 janvier. D'après un bruit répandu ce matin au Palais-Bourbon et à la Bourse, le nouveau ministère présenterait lundi au Corps législatif un projet de loi réduisant à 75,000 hommes au lieu de 100,000, le contingent militaire de la présente année. Cette nouvelle a produit une excellente impression à Paris.

L'Empereur, sur la proposition de M. Emile Ollivier, vient de faire grâce entière aux mineurs compromis dans les troubles d'Aubin.

M. Odilon Barrot, accompagné de M. Emile Ollivier, a été reçu vendredi en audience par l'Empereur.

L'entrevue aurait été des plus touchantes. Néanmoins, M. Odilon Barrot aurait refusé toute espèce de poste actif, alléguant son grand âge, mais il aurait mis à la disposition du chef de l'Etat sa personne et ses conseils.

Dans son audience d'aujourd'hui samedi, la cour de cassation a rejeté le pourvoi de M. Mirès contre l'arrêt d'après lequel M. Mirès ne peut être admis à revenir sur la chose jugée par le tribunal correctionnel de Paris et la cour de Douai.

La poursuite dont M. Mirès est l'objet, sous prévention d'outrages aux magistrats, viendra incessamment devant la cour de Paris.

On a lieu de croire que le projet de loi sur la presse sera un des premiers sur lesquels portera l'attention du ministère ; on ajoute que le gouvernement se propose de consulter, à ce sujet, les parties intéressées, c'est-à-dire les directeurs des journaux de Paris et des départements.

Les journaux mettent en avant, depuis quelques jours, certains noms en vue des nominations préfectorales. Rien de sérieux dans ces indications.

La cour de cassation, la cour impériale et le tribunal de première instance sont allés faire la visite d'usage à M. le ministre de la Justice.

Les magistrats étaient en habit de ville. Dans sa séance de vendredi, le Sénat a délibéré sur une pétition demandant l'établissement de crèches dans toutes les communes où l'industrie emploie beaucoup d'ouvriers. Les conclusions tendant au dépôt de la pétition au bureau des renseignements ont été adoptées.

Hier, au Sénat, avant l'ouverture de la séance, M. Emile Ollivier est allé rendre visite à M. Rouher. L'entretien aurait été très-cordial.

Une réunion des membres du centre gauche doit avoir lieu demain après-midi dans l'un des bureaux du Corps législatif.

L'archiduc Albert est arrivé hier à Paris ; il a été reçu à la gare par le prince de Metternich, ambassadeur d'Autriche à Paris.

La vie de M. Rochefort est assurée par les frères et amis. Jeudi soir, si nous en croyons le Figaro, à la réunion privée de Belleville, où l'on devait traiter de la salle à construire, M. Gustave Flourens, président, a demandé l'avis de l'assemblée touchant les provocations adressées par des officiers de l'armée aux rédacteurs de la Marseillaise. Après une discussion assez vive, M. Ducasse a donné lecture d'une pièce qu'on a votée par acclamation. En voici la teneur approximative :

« Attendu que la vie de M. Rochefort et des rédacteurs de la Marseillaise appartient au peuple, dont ils sont les mandataires, attendu qu'ils ne peuvent pas l'exposer sans la permission du dit peuple ; attendu que le duel est une chose anti-révolutionnaire, etc., etc.

« Défense formelle est faite aux susnommés de répondre à quelque provocation que ce soit, sous quelque forme qu'elle se produise et de quelque personne qu'elle émane : Ordre leur est donné d'expulser les provocateurs par la fenêtre. »

Le docteur Nélaton profitant du congé que vient de lui accorder le Sénat, part pour

Rome. L'illustre sénateur-chirurgien va chercher, sous le ciel de l'Italie, le repos qu'exige sa santé, compromise par ses occupations.

M. Teste, l'ancien ministre de Louis-Philippe, est en ce moment gravement malade.

Pour extrait : EDMOND DUVAL.

Conseil Municipal de Roubaix.

(Suite des procès-verbaux.)

M. DUBAR-FERRIER, au nom de la Commission de la voirie, donne lecture du rapport suivant :

Suppression d'un sentier à Barbieuvaux.

Messieurs, Vous avez entendu dans la séance du 22 courant, l'exposé fait par M. le Maire du résultat de l'enquête ouverte sur le projet de suppression d'un sentier à Barbieuvaux. Le souvenir en est trop récent pour qu'il puisse être utile de renouveler cet exposé en détail.

Vous vous rappelez et vos votes des 29 juin et 6 août favorables à cette suppression, et le rapport du commissaire-enquêteur entièrement conforme à votre jugement, et la protestation de notre honorable collègue M. Eckman, en son nom et au nom de plusieurs habitants du Petit-Beaumont ; et enfin le renvoi à la commission de la voirie pour un nouvel examen de la question.

« Votre Commission, Messieurs, a appelé dans son sein M. Eckman qui y a développé très longuement les motifs déjà produits par lui devant vous et devant la Commission d'enquête, motifs tendant à faire repousser la proposition de notre administration hospitalière et de M. Henri Bossut pour la création de deux rues nouvelles en remplacement de ce sentier.

Ce sentier, dit M. Eckman, est un ancien chemin d'Eglise. Il est utile à la circulation générale et indispensable aux habitants du petit Beaumont... L'importance de cette voie a été tellement sentie qu'au plan d'alignement dressé en 1865, approuvé par le Conseil et homologué par M. le Préfet, une rue de 12 mètres de largeur a été tracée sur l'emplacement de ce sentier, fait qui, d'après M. Eckman, constitue pour les réclamants un droit à l'exécution de la dite rue.

Voilà, je crois, résumée en quelques lignes l'argumentation de notre collègue.

Après examen des plans et débats contradictoires devant votre Commission, M. Eckman a abandonné sa prétention de défendre, comme chemin d'Eglise, ce sentier qui jamais n'a été ni pavé ni empierré, et qui n'est pas la route la plus courte pour se rendre du Petit-Beaumont à Saint-Martin.

Reste à examiner si la suppression peut causer au quartier un véritable dommage, en le privant d'une circulation nécessaire ; et si le fait d'un tracé de rue au plan de 1865, constitue pour quelques habitants le droit d'exiger la réalisation, ou, ce qui est la même chose, l'obligation pour la ville de l'exécuter quand même.

Sur le premier point, le prétendu préjudice qui résultera pour le quartier du Petit-Beaumont et pour la circulation générale de la suppression du sentier, votre Commission qui, avant son rapport du 29 juin, a visité

les lieux, n'est convaincu que les deux rues projetées parallèlement au dit sentier, l'une en deça, l'autre au delà, desserviront la circulation d'une manière plus heureuse et plus complète que ne le fait le petit sentier actuel ; elle persiste dans son opinion ;

Quant à la prétention de rendre obligatoire pour la ville l'exécution de toute rue tracée au plan, la Commission repousse cette théorie.

Un grand nombre de rues, plus ou moins utiles, sont aussi tracées au plan, comme renseignements, comme avis donnés aux propriétaires, comme indication d'une chose possible ou désirable ; mais, aucune rue n'est obligatoire, si elle n'a été spécialement votée et approuvée par le Conseil.

« Votre Commission donc, Messieurs, passe plus que M. le commissaire-enquêteur, à accueillir comme fondée la protestation de M. Eckman et consorts ; et, comme l'a fait M. le juge de l'enquête, elle vous propose à l'unanimité de confirmer purement et simplement votre délibération précédente, Roubaix, 27 octobre, 1869. »

Signé : Henri Dubar, rapporteur, Jean-Baptiste Dubucq, A. Wibaux, P. Parent, J. Watine-Wattinne.

A la suite de cette lecture, M. Eckman demande la parole et lit une note inscrite au registre particulier sous le numéro 47, page 121, par laquelle il proteste contre la résolution prise par la Commission de la voirie, au mépris de la réclamation d'un grand nombre d'habitants de ce quartier qui font usage de ce sentier depuis un temps immémorial. Il examine ensuite la compensation qui est offerte en indemnité de ce sacrifice ; et à ce sujet, il fait remarquer que la rue partant de la promenade, au lieu d'aller rejoindre le pavé du Raverdy, s'arrête à la propriété de M. Devernay qui ne consentira pas à laisser traverser son verger, et qu'il n'y aura d'autre ressource que celle de suivre la route de cinq mètres qui longe cette propriété.

Il croit aussi que la rue de dix mètres proposée par l'administration de l'Hospice, rencontrera des difficultés et des oppositions de la part de bon nombre de propriétaires, et par ce fait, il n'est pas d'avis d'abandonner la proie pour l'ombre.

M. RENAUD-LEMAIRE répond qu'en cas de l'opposition prévue, la rue se fera sur le terrain de l'Hospice.

M. ECKMAN rappelle alors que MM. Dewarlez, Wibaux et Ternynck avaient émis le vœu que la suppression du sentier ne fut exécutée qu'après l'ouverture des deux rues projetées, mais que M. Renaux-Lemoreau répondit que d'abord il fallait obtenir l'échange avec M. Bossut et laisser aux intéressés toute liberté d'action, et que, nonobstant la proposition faite par M. Lagache, de se rendre sur les lieux pour étudier de nouveau la question, les membres de la Commission, confiants dans la déclaration de MM. Renaux, Lemerre et Dewarlez, ont trouvé ce déplacement inutile, attendu qu'ils étaient suffisamment éclairés, M. Eckman ajoute qu'il n'y a pas à douter de l'adhésion de M. Bossut à l'échange de terrain demandé par l'administration de l'Hospice, car M. Bossut, qui a vendu déjà une grande partie de sa propriété, a promis aux acquéreurs qu'une rue de 15 mètres serait percée dans un très bref délai jusqu'au pavé du Raverdy ; mais l'opposition qui lui sera faite par M. Devernay

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX du 10 Janvier 1870.

— 35 —

CHRISTINE

PAR

LOUIS ÉNAULT

XIII

(suite.)

Christine l'aurait pu faire, sans doute ; elle ne l'osa point. Il lui fallait le bonheur pour qu'elle osât : elle était désarmée par la douleur qui lui venait de Georges. Une invincible tristesse s'empara d'elle ; et, désormais incurable en sa mélancolie, enfermée dans sa votivité muette, comme dans une tour, absorbée dans le regret de l'idéal évanoui, et repliée de plus en plus sur son amour et sur elle-même, elle ne fut plus éparable de ces élans passionnés, souveraines inspirations de l'amour en ses crises suprêmes, dont la violence qui sauve secoue deux

âmes et les rend l'une à l'autre. Mais elle était du moins assez ardemment éprise pour savoir mourir maintenant du sentiment qui jadis la faisait vivre. Comme tous ceux qui aiment pour aimer, aucune souffrance ne la pouvait rebuter ; après avoir traversé lentement et en s'attardant à la phase de l'ivresse, elle entra résolument dans celle de la douleur. Son amour était devenu sa vie, et doux ou amer, il ne dépendait plus d'elle de s'y soustraire.

Le lendemain du bal, quand Georges vint la demander chez elle, on lui dit qu'elle était absente ; il éprouva un mouvement d'impatience haineuse. Ah ! s'il eût pu la voir derrière son rideau, l'épouvanté et pleurant !

CHRISTINE A MAÏA.

« Le jour des larmes est arrivé : il ne m'aime plus ! J'en suis sûre : l'illusion ne m'est plus permise, et tout est fini. Ne me console pas : ce serait inutile ; ne me dis pas surtout, comme ces égoïstes maladroits, qui se défendent contre la pitié : « Je te l'avais prouvé ! » Plains-moi, pleure avec moi ! voilà tout ce que je demande ou plutôt je ne demande rien... rien ne m'est plus !... Ah ! chère, chère amie ! où es-tu ? Pardonne-moi ! Je t'offense peut-être ; mais tu sais bien que ces mauvaises paroles ne sont pas de moi... de moi à toi surtout !... Mais, vois-tu, je souffre cruellement... et je ne sais pas souffrir... hélas ! je n'ap-

prendrai que trop ! Il ne m'aime plus Maïa, je sens que c'est la fin de moi ! Oh ! comme il m'avait cependant rattachée à cette vie qu'il brise aujourd'hui ! il ne m'aime plus !

Depuis deux jours je me répète ce mot à chaque heure, à chaque minute : il ne m'aime plus !... C'est pourtant un noble cœur ! L'infidélité lui répugne... il souffre comme moi !... Il lutte courageusement, généreusement... Mais tu connais ton amie, Maïa : tu sais si je suis femme à vouloir cette lutte, ou à jamais accepter un sacrifice. Oh ! comme on est puni de son bonheur ! Je mettais ma joie dans ce cœur qui venait à moi, de lui-même et en suivant sa pente... Je repoussais jusqu'à l'idée d'un lien qui lui eût enlevé, avec le pouvoir de se reprendre, la liberté de se donner à chaque instant ! et maintenant j'en suis à regretter de n'avoir pas même cette dernière consolation de sa présence assurée

« Comment cela s'est-il fait ? » diras-tu ? Eh ! que sais-je ? Sait-on jamais comment le malheur vient ? On ne le voit que lorsqu'il est venu. C'est d'ailleurs toujours la même histoire, et il n'y en a qu'une pour toutes les femmes. Il est arrivé ici une jeune Russe : on l'appelle Nadéje Borgiloff ; ni bien ni mal ; plutôt bien : ce que les Français appellent la beauté du diable... dix-neuf ans ! Ah ! sont-elles fières de leur jeunesse !

Elles ont raison, après tout, puisque rien ne la remplace et qu'avec elle on se passe

du reste... Ils se sont rencontrés ici ou là ; je ne sais : n'importe ! Vois-tu, Maïa, j'avais tort peut-être de vivre ainsi dans l'isolement ; j'aurais dû aller plus souvent dans le monde...

Et quand j'y serais allée ?... Ah ! ta mère avait raison : on n'évite rien, et ce qui est écrit est écrit. Il l'a donc aimée, tout d'un coup, comme il m'avait aimée moi-même... et voilà le danger et le châtiement de ces amours soudains ; ils s'en vont comme ils viennent : rien avant, rien après !

Mais moi, chère, le croirais-tu ? je l'aime mieux depuis que je ne l'ai plus ; non pas par ce vulgaire sentiment, trop commun chez la femme qui s'éprend de l'impossible et s'attache à ce qui veut la quitter, mais parce que, depuis ce moment surtout, j'ai vu combien il était noble et bon. Si tu savais comme il est déchiré, comme il voudrait m'aimer encore ! J'en suis réduite à l'admirer quand il me blesse ! Et pourtant si je voulais... Ah ! chère amie, si je voulais ! C'est ma dernière consolation, et il ne faut pas que j'en abuse. Oui d'un mot je le ramènerais à mes pieds ; mais je sens que ce ne serait digne de lui ni de moi... Et puis... pour combien de temps ? L'homme qui s'est une fois relevé ne reste plus guère à genoux. Qu'il soit donc libre tout à fait d'un coup, libre sans même un remords !... Je ne te trompais pas quand je te disais que je l'aimais bien et que je ne voulais être ni un chagrin ni un obstacle dans sa vie. Je sens mainte-

nant la joie amère du sacrifice ; ce sera sans doute mon dernier bonheur ici bas !... Une chose me contriste pourtant : je crains qu'il ne soit point heureux. Si tu savais que de choses il faut pour qu'il soit heureux, lui ! Et il m'a dit tant de fois qu'il l'était avec moi ? Si j'étais sa sœur, à coup sûr il ne l'épouserait point : elle est ambitieuse et froide, j'ai vu cela tout de suite ! je crois qu'elle n'a de cœur que dans la tête. Le comte est riche ; il a un bel avenir ; il la mènera à Paris. Et voilà comme les mariages se font ! Crois-tu, Maïa, qu'il y a bien des hommes aimés pour eux-mêmes ? Et, quand nous les aimons ainsi, comment nous en récompensent-ils... Maïa adieu, Maïa ! même avec toi je ne veux pas une plainte. Pendant ces rapides instants que le bonheur enchantait pour moi, je m'étais toujours promis d'être douce au malheur quand le malheur viendrait ; c'est maintenant qu'il faut tenir parole. Adieu.

La suite au prochain numéro.